

SÉANCE DU 13 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre le treize mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) : M. BIBES Jean Paul donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen, Mme DEGUIRAUD Hélène donne pouvoir à Mme ARANGOITS Isabelle, M. ITHURBURUA Daniel donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. BIBES Jean Paul, Mme DEGUIRAUD Hélène, M. ITHURBURUA Daniel

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 03 mai 2024- date d'affichage : 03 mai 2024

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SAS IENER TEILATUAK RELATIVE A LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LA TOITURE DU VVF- NOMENCLATURE 9.1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a mis à disposition la toiture du VVF à la SAS I-ENER TEILATUAK d'y installer des équipements photovoltaïques de production d'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil. La surface mise à disposition est d'environ 180 m².

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec la SAS I-ENER TEILATUAK et précise que la durée de cette convention est de 25 ans.

La redevance d'occupation relative à l'occupation du toit est fixée à 1 € symbolique par an sur toute la durée de la convention

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, au profit de la SAS I-ENER TEILATUAK, les termes d'une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels ci-annexée,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 03/06/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 03/06/2024



Antton CURUTCHARRY